

COMMUNIQUE de PRESSE

Le gouvernement pleinement mobilisé contre les violences conjugales et intrafamiliales pendant le confinement

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la lutte contre les violences faites aux femmes demeure un axe prioritaire de l'action de l'Etat et de l'ensemble des collectivités, services et associations impliqués en ce domaine. Patrice Faure, Préfet du Morbihan appelle à la mobilisation et à la vigilance de toutes et tous.

La période de crise que nous connaissons et le confinement à domicile peuvent hélas générer un terreau propice aux violences conjugales. C'est pourquoi, le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, a annoncé que les **mesures prises dans le cadre du Grenelle de lutte contre les violences conjugales ne sont pas suspendues** et sont même particulièrement d'actualité. En vue de protéger et soutenir au mieux les femmes qui en sont victimes, il convient donc de rappeler que les moyens d'alerte et d'intervention demeurent les suivants :

- Pour tout cas de danger grave et immédiat, avec nécessité d'une intervention sur place, il convient de contacter les services de première urgence par téléphone grâce au **17** (ou par **sms** au **114**).
- La **plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes**, pour opérer un signalement ou bénéficier d'assistance et de conseils, est pleinement opérationnelle et disponible 24h/24 et 7j/7 sur www.arretonslesviolences.gouv.fr
- La **ligne d'écoute 3919** est maintenue, du lundi au samedi, de 9h à 19h.
- Les commissariats de police et brigades de gendarmerie demeurent ouverts à l'accueil des victimes.** Le trajet pour s'y rendre, au plus près de son domicile, est un motif légitime de déplacement dérogatoire (cocher la case « motif familial impérieux » sur l'attestation de déplacement dérogatoire).
- Le **traitement judiciaire des violences intrafamiliales** demeure une priorité pour les juridictions.
- Les **interruptions de grossesse sont considérées comme des interventions urgentes** par le Ministère des Solidarités et de la Santé. L'accès à la pilule contraceptive sans ordonnance et la continuité du droit à l'IVG doivent être maintenus. Le Planning Familial répond à toute question au numéro vert : **0 800 081111**

Afin de permettre aux femmes, qui ne pourraient pas se rendre à la gendarmerie ou au commissariat, de se signaler, **une sensibilisation particulière des pharmaciens et pharmaciennes est mise en place** pour les accueillir et alerter si besoin les forces de l'ordre.

Dans le Morbihan, en raison des mesures de confinement, les activités des associations financées par l'Etat se sont adaptées pour protéger les salarié.e.s, les bénévoles et les personnes accompagnées, pour autant, tous les services restent mobilisés :

- Le **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles** assure une continuité de son activité au service des femmes et des familles du territoire :
 - Maintien de l'accueil téléphonique, du lundi au vendredi de 9H à 12H30 et de 13H à 16H (sauf mercredi après-midi) au 02 97 63 52 36 ;
 - Transfert des permanences et RDV physiques fixés préalablement au profit de RDV téléphoniques, sur les aspects juridiques, emploi et violences par les salariées en télétravail ;
 - Prise de RDV possible sur ces mêmes aspects en contactant l'accueil au 02 97 63 52 36 ou par mail : contact@cidff-morbihan.fr
 - Le CIDFF du Morbihan est également joignable en message privé sur sa page Facebook.

- **Moments pour elles à Vannes**

L'équipe spécialisée dans l'écoute et l'accompagnement des femmes victimes de violence est joignable via un formulaire de prise de contact sur le site internet. La juriste répond également aux mails sur cette adresse : mpe.cidff56@gmail.com

- **France Victimes 56**

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h au : 02.97.47.66.68

En dehors des plages d'ouvertures : plateforme téléphonique 116006

Les juristes et les psychologues de l'association peuvent organiser des rendez-vous téléphoniques et répondre à vos questions du lundi au vendredi. Joignable également par mail, à Vannes : accueil.vannes@france-victimes56.fr et Lorient : accueil.lorient@france-victimes56.fr

- **Planning familial 56**

Pour toute question, besoin d'information, d'orientation, le planning familial est joignable par mail : planningfamilial56@gmail.com ou par téléphone au numéro vert national "sexualités, contraception, IVG": 0 800 081111.

- **Le Centre de planification – centre d'IVG**

Le CPEF / CIVG regroupe toute son activité sur le site de Vannes et reste ouvert de 9h à 17h du lundi au vendredi.

T. 02-97-01-41-91

- **Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) :** Pour un hébergement d'urgence, appelez le 115

Des bons de transport pourront être mobilisés pour les mises à l'abri via les services du SIAO pour les personnes non mobiles et sans ressource.

Face à l'épidémie, le Gouvernement se mobilise pour maintenir les droits des femmes en matière d'IVG

La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 ne doit pas remettre en question nos valeurs les plus fondamentales : celles de l'émancipation des femmes et de leur droit à disposer de leur corps. Il est impératif de garantir une réponse aux demandes d'IVG, dans des conditions ne conduisant pas à dépasser les délais légaux d'IVG, tout en limitant le risque d'exposition au COVID-19 des patientes et des professionnel.le.s.

Pour ce faire, notre système de santé s'adapte :

- L'ensemble des consultations nécessaires aux IVG médicamenteuses pourront être réalisées sous forme de téléconsultations, si la femme le souhaite et le praticien l'estime possible ;
- L'ensemble des médecins en ville et les sages-femmes libérales sont encourag.e.s à s'engager dans le maintien des IVG médicamenteuses et les établissements de santé à assurer la continuité des IVG instrumentales.

Hébergement des femmes victimes de violence dans le Morbihan : une priorité absolue

Le préfet du Morbihan a souhaité que l'hébergement des femmes victimes de violence reste une priorité absolue, en cas de besoin, durant la période de confinement. Dans le cadre du Grenelle contre les violences conjugales, le Gouvernement s'est engagé à créer 1000 places pour les femmes victimes de violence ayant besoin d'être mises à l'abri. Ce sont donc 37 nouvelles places qui vont progressivement ouvrir sur Vannes, Auray et Lorient à compter du mois d'avril.

Pour autant, durant la période actuelle qui met le secteur sous tension, les manifestations de solidarité sont les bienvenues. Aussi, les personnes qui souhaiteraient mettre à disposition gracieusement un logement propre, meublé et sécurisé pour une mise à l'abri rapide d'une personne victime de violence (avec ou sans enfant), et ce pour une durée minimale de 15 jours, peuvent communiquer leur proposition à l'adresse mail suivante :

siao56.secretariat@sauvegarde56.org ou par téléphone au secrétariat du SIAO : 02.97.69.21.79.

Les besoins en hébergement sont principalement localisés dans les villes d'Auray, Lorient, Ploërmel, Pontivy et Vannes.



morbihan.gouv.fr



Préfet du Morbihan

Les numéros et coordonnées utiles sur l'ensemble du territoire national

<p>3919</p>	<p>Numéro d'écoute national pour les femmes victimes de violence Ligne ouverte du lundi au samedi de 9h à 19h</p>	
<p>17 ou 114 par SMS</p>	<p>Numéro d'urgence : pour tout cas de danger grave et immédiat, avec nécessité d'une intervention sur place des forces de l'ordre</p>	<p>Voir mode d'emploi 114 par sms ci-dessous (visuel)</p>
<p>arretonslesviolences.gouv.fr</p> <p>service-public.fr</p> <p>→ signaler une violence sexiste ou sexuelle</p>	<p>Pour bénéficier d'assistance et de conseil et signaler des violences et 24 heures sur 24 / 7 jours sur 7 Anonyme et sécurisé</p>	<p>Chacun peut aller sur cette plateforme ou diriger les victimes de violences conjugales sur le site service-public.fr (signaler une violence sexiste ou sexuelle). Ce système de tchat sur internet peut être plus adapté à la période. Le site n'apparaît pas dans l'historique de navigation</p>
<p>119</p>	<p>Numéro d'appel gratuit pour l'enfance en danger même dans le doute, de violence commise sur un enfant, quelle que soit sa nature 24 heures sur 24 / 7 jours sur 7 Anonyme et sécurisé</p>	<p>Cela vaut également pour les enfants et adolescents confrontés à une telle situation pour eux-mêmes ou pour un autre mineur en danger</p>
<p>0 800 08 11 11</p>	<p>Numéro d'appel gratuit : IVG et contraception</p>	<p>.</p>
<p>115</p>	<p>Hébergement d'urgence</p>	

116 006	Numéro d'aide aux victimes Gratuit et ouvert 7/7 de 9h à 19h	Il permet aux victimes de recevoir, en temps réel, l'aide d'un professionnel
08 019 019 11	Numéro vert dédié à l'écoute des auteurs de violence conjugale : 9h-19H - Tous les jours jusqu'à la fin du confinement	L'objectif est de permettre à des gens au bord de la violence, ou déjà dedans, d'appeler pour trouver une écoute et commencer un travail

Appeler le 114 par SMS

ÉCRAN CONVERSATION SMS

- 1 Numérotez directement 114 dans la zone destinataire de la fenêtre SMS.
- 2 Expliquez votre problème et répondez aux questions du 114.

⚠ Passé 1 minute, si vous n'avez pas reçu de réponse, renvoyez votre SMS.

Les adresses et coordonnées utiles en Bretagne – Femmes victimes de violences

Département	Association	Type de permanence	Horaires de permanence	Téléphone	Mèl de contact	Informations complémentaires
MORBIHAN - 56 -	CIDFF 56	Permanence juridique et accompagnement des femmes victimes de violence	9h-12h30 et 13h-16h du lundi au vendredi sauf le mercredi a-m (Accueil téléphonique et prise de RDV téléphonique)	02.97.63.52.36	contact@cidff-morbihan.fr	Possibilité d'envoyer un message privé (mp) sur la page Facebook « CIDFF du Morbihan »
	Moments pour elles – CIDFF 56	Accueil de jour	Juriste joignable par mail ou par formulaire de contact via le site internet	09 83 08 86 85	mpe.cidff@gmail.com	Formulaire de contact sur le site www.momentspourelles.fr
	France Victimes 56	Accompagnement juridique et psychologique des victimes d'infractions pénales	Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h	02 97 47 66 68		
	Planning familial 56	Santé sexuelle – IVG et contraception	Contact par mail pour toute question, besoin d'information et orientation	0 800 08 11 11	planningfamilial56@gmail.com	
	Centre de planification - Centre d'IVG	Le CPEF/CIVG reste ouvert et regroupe toute son activité sur le site de Vannes	De 9h à 17h du lundi au vendredi	02-97-01-41-91		Le site d'Auray est fermé actuellement et les consultations sont reportées sur le site de Vannes.

LE CENTRE DE PLANIFICATION / CENTRE D'IVG RESTE OUVERT ET REGROUPE TOUTE SON ACTIVITE SUR LE SITE DE VANNES

De 9h à 17h du lundi au vendredi pour prendre rendez-vous au CPEF/CIVG ou nous joindre au : 02-97-01-41-91

Les accompagnants ne seront pas autorisés en consultation ni en salle d'attente sauf situations particulières (mineure, interprète...)

1. Vous souhaitez recourir à une IVG

Les consultations d'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) sont maintenues et ne doivent pas être reportées

2. Consultations autres (contraception, dépistage des infections sexuellement transmissibles, suivi gynécologique etc.)

Afin de limiter les déplacements et les contacts entre patientes et avec les soignants, nous privilégions le report de consultations et les téléconsultations (par téléphone ou vidéo) tout en veillant à assurer la couverture contraceptive des femmes.

Nous appelons toutes les patientes pour lesquelles un rendez-vous est prévu pour discuter de la nécessité de garder ou décaler ce rendez-vous, avec avis médical, et décider si cette consultation se fera en téléconsultation ou au Centre en présentiel.

Il en est de même pour toute nouvelle demande de rendez-vous.

3. Renouvellement des ordonnances (notamment contraception)

- Au CPEF (sur rendez-vous, en téléconsultation ou consultation)
- En pharmacie : les pharmaciens sont autorisés à délivrer les médicaments aux personnes dans l'impossibilité de faire renouveler leur ordonnance, sur simple présentation de leur ancienne ordonnance (décret paru au Journal officiel du 15 mars, dans le contexte épidémique actuel seulement).

La Caisse d'allocations familiales (CAF) du Morbihan a réorganisé son activité afin de maintenir l'accès aux droits et aux prestations ainsi que le suivi social des allocataires. Concernant plus particulièrement le service social, nos travailleurs sociaux interviendront (par téléphone et par mail) plus particulièrement, en urgence et en prévention, sur les situations de séparation des couples, de deuil du conjoint ou d'un enfant, de monoparentalité, ou de handicap d'un enfant.

Pour toutes les démarches, des alternatives sont mises en place :

- l'espace « Mon compte » du site www.caf.fr est accessible 24h/24, 7j/7 et une réponse aux mails est assurée sous deux jours ouvrés ;
- des créneaux de RDV téléphoniques sont mis à disposition des allocataires sur le site www.caf.fr à la rubrique « contacter ma CAF » ;
- en cas d'urgence, vous pouvez toujours joindre la CAF par téléphone, en composant le 0 810 25 56 10 (0,6€/min + prix d'un appel local).

Pour les urgences sociales, une permanence téléphonique tenue par les travailleurs sociaux est mise à disposition au 02 97 46 67 11, tous les jours de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 en plus du mail interventions-sociales.cafvannes@cnafrmail.fr

CENTRES MEDICO-SOCIAUX (documents en annexe)

L'hôtel du département et l'ensemble des sites des services départementaux sont fermés au public. Cependant les Centres Médico Sociaux (CMS) restent joignables par téléphone du lundi au vendredi de 13:30 à 17: 00. En dehors de ces horaires, un répondeur invite l'utilisateur à adresser un courriel au CMS pour être rappelé par un travailleur social. En cas d'urgence, notamment en matière de protection de l'enfance, de protection des majeurs et pour toute situation de détresse, les services peuvent recevoir en respectant les recommandations sanitaires.

L'ouverture des droits sociaux n'est pas interrompue. Enfin des consultations de PMI (protection maternelle infantile) sont toujours possibles sur rendez-vous, en contactant les CMS par téléphone.

La CRIP-56 (Cellule de recueil des informations préoccupantes du Morbihan)

Tel. 02 97 54 57 73 ou 02 97 54 78 14

infos.preoccupantes@morbihan.fr

La direction générale des interventions sanitaires et sociales (DGISS) se répartit entre Vannes et les centres médico-sociaux présents sur l'ensemble du département. Tel. : 02 97 54 80 00



PRÉFET
DU MORBIHAN

Liberté
Égalité
Fraternité

CORONAVIRUS - COVID19

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES DURANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES NE S'ARRÊTE PAS PENDANT LE CONFINEMENT L'ÉTAT ET SES PARTENAIRES S'ADAPTENT À LA SITUATION



- En cas d'urgence **APPELEZ 17**
- **APPELEZ LE 3919** - Ligne d'écoute anonyme et gratuite - Lundi au samedi 9h à 19h
- Consultez le site internet **www.arretonslesviolences.gouv.fr**
- **Le 114 NUMÉRO D'URGENCE** est joignable par SMS
- Pour un hébergement d'urgence **APPELEZ LE 115**
- Collectif contre le viol **0 800 05 95 95**
du lundi au vendredi de 10h à 19h

DANS LE MORBIHAN

CIDFF

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

- **Maintien de l'accueil téléphonique**, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 16h (sauf mercredi AM) au **02 97 63 52 36**
- **Prise de RDV possible en appelant le 02 97 63 52 36** ou par courriel à **contact@cidff-morbihan.fr**
- Le CIDFF du Morbihan est également joignable en **message privé sur sa page Facebook «CIDFF du Morbihan»**

MOMENTS POUR ELLES

L'équipe spécialisée dans l'**écoute et l'accompagnement des femmes victimes de violence** est joignable via un formulaire de prise de contact sur le site internet **www.momentspourelles.fr**. La juriste répond également aux courriels envoyés à **mpe.cidff56@gmail.com**

FRANCE VICTIMES 56

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h au **02 97 47 66 68**

PLANNING FAMILIAL

- Numéro vert national «sexualités, contraception, IVG» **0 800 08 11 11**
- Pour toute question, besoin d'information, d'orientation :
planningfamilial56@gmail.com

URGENCES HOSPITALIÈRES

Urgences Centre Hospitalier Bretagne Atlantique - 02 97 01 47 90
Urgences Centre Hospitalier Bretagne Sud - 02 97 06 92 18
Urgences Centre hospitalier Centre Bretagne - 02 97 79 00 35